

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Alcatel-Lucent annonce une nouvelle étape en vue du projet de rapprochement avec Nokia avec le dépôt par Nokia d'un avant-projet de son document d'enregistrement sur Form F-4 auprès de la SEC

NE PAS DIFFUSER, PUBLIER OU DISTRIBUER EN TOUT OU PARTIE, VERS OU A PARTIR DE TOUTE JURIDICTION OU CELA CONSTITUERAIT UNE VIOLATION DES LOIS ET REGLEMENTS EN VIGUEUR DANS CES JURIDICTIONS.

Paris, le 14 août 2015 – Alcatel-Lucent (Euronext Paris et NYSE: ALU) a annoncé aujourd'hui qu'une nouvelle étape a été franchie en vue du projet de rapprochement avec Nokia, avec le dépôt par Nokia d'un avant-projet de son document d'enregistrement sur formulaire « Form F-4 » (le « Formulaire F-4 ») auprès de la Securities and Exchange Commission américaine (« SEC »), relatif à l'offre publique d'échange proposée pour acquérir Alcatel-Lucent.

Comme annoncé le 15 Avril 2015, Nokia a l'intention d'acquérir l'intégralité des titres de capital ou donnant accès au capital émis par Alcatel-Lucent par la voie d'une offre publique d'échange en France et aux États-Unis et en vertu de laquelle les titres Alcatel-Lucent seront échangés contre des actions Nokia ou des American depositary shares Nokia (l'« Offre d'Echange »). L'Offre d'Echange comprend une offre publique d'échange aux États-Unis (l'« Offre Américaine ») et une offre d'échange publique en France (l'« Offre Française »).

Dans le cadre de l'Offre d'Echange, une contrepartie 0,55 action ordinaire nouvellement émise par Nokia (pouvant être ajustée en cas de paiement d'un dividende autre que celui payé par Nokia au titre de l'exercice 2014) serait offerte en échange de chaque action ordinaire Alcatel Lucent en circulation (en ce compris les actions ordinaires Alcatel Lucent représentées par des American depositary shares) et apportée à l'Offre d'Echange. Une offre équivalente serait faite pour chaque catégorie d'OCEANES Alcatel-Lucent en circulation (OCEANE 2018, OCEANE 2019 et OCEANE 2020).

L'Offre Américaine serait effectuée conformément à un document d'enregistrement sur le Formulaire F-4, dont l'avant-projet a été déposé aujourd'hui auprès de la SEC par Nokia. L'Offre Française serait effectuée conformément à une documentation française distincte, laquelle devra être déposée auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en temps utile.

L'opération envisagée est soumise à un seuil de réussite, à l'approbation des actionnaires de Nokia, à l'obtention des autorisations réglementaires et autres conditions usuelles.

Dans son communiqué de presse et dans son avant-projet de Formulaire F-4, Nokia fournit un certain nombre d'informations, notamment des informations plus détaillées concernant l'opération envisagée, les états financiers pro forma, les risques liés à l'opération, les termes de l'Offre Américaine et les indemnités de rupture.

L'avant-projet du document d'enregistrement du Formulaire F-4 de Nokia est disponible gratuitement sur le site Internet de la SEC à l'adresse (<http://www.sec.gov>) et sur le site Internet de Nokia à l'adresse (<http://company.nokia.com/en/investors/financial-reports/sec-filings>). Le communiqué de

presse de Nokia publié en relation avec ledit projet est disponible à l'adresse (<http://company.nokia.com/en/news/press-releases>).

À PROPOS DE ALCATEL-LUCENT

Alcatel-Lucent est le leader en réseau IP, accès très haut-débit et spécialiste des technologies du Cloud. Nous nous engageons à rendre les communications mondiales plus innovantes, durables et accessibles pour les personnes, les entreprises et les gouvernements à travers le monde. Notre mission est d'inventer et de fournir des réseaux de confiance pour aider nos clients à libérer leur valeur. A chaque succès, son réseau.

Pour plus d'information, veuillez visiter le site web d'Alcatel-Lucent : <http://www.alcatel-lucent.com>, lire les dernières publications sur le blog Alcatel-Lucent : <http://www.alcatel-lucent.com/blog> et nous suivre sur le compte Twitter de la Société: http://twitter.com/Alcatel_Lucent.

ELEMENTS PROSPECTIFS

Ce communiqué de presse contient des éléments prospectifs qui reflètent les attentes actuelles d'Alcatel Lucent ainsi que leurs prévisions pour les développements à venir. Certains de ces éléments prospectifs peuvent être identifiés par l'utilisation de termes et expressions tels que « anticipé(e) », « devrait », « probablement », « prévu(e) », « envisagé(e) », « projeté(e) », « attendu(e) », « estimé(e) », « espéré(e) », « escompté(e) », « pourrait », « serait », « avoir l'intention de » et d'autres expressions similaires. Ces éléments prospectifs demeurent soumis à un certain nombre de risques et d'incertitudes, dont la plupart sont hors du contrôle d'Alcatel Lucent, et qui pourraient entraîner des résultats significativement différents par rapport à ceux envisagés. Ces éléments prospectifs reposent sur les prévisions, hypothèses et attentes concernant la performance future d'Alcatel Lucent, en prenant en compte l'information dont Alcatel Lucent dispose actuellement. Ces éléments prospectifs ne constituent que des prévisions basées sur les attentes actuelles d'Alcatel Lucent et sa perception des étapes et développements à venir et sont soumis à des risques et incertitudes difficiles à prévoir dès lors qu'ils dépendent de circonstances futures. Ces risques et incertitudes comprennent : l'approbation de l'Offre d'Echange par les actionnaires de Nokia et l'obtention des autorisations réglementaires; de même que tous autres facteurs de risques périodiquement publiés par Alcatel-Lucent auprès de la Securities and Exchange Commission (« SEC ») des États-Unis.

Les éléments prospectifs doivent être lus à la lumière des mises en garde mentionnées par ailleurs, notamment dans la section Facteurs de Risques du Registration Statement (tel que défini ci-après), dans les plus récents rapports annuels de Nokia et d'Alcatel-Lucent sur le formulaire « Form 20-F », dans les rapports fournis sur le formulaire « Form 6-K », et dans tous autres documents déposés par Nokia ou Alcatel-Lucent auprès de la SEC. Tous les éléments prospectifs mentionnés dans ce communiqué de presse sont qualifiés dans leur ensemble par ces mises en gardes, et il n'existe aucune assurance quant aux résultats effectifs ou à la réalisation des développements qu'Alcatel Lucent attend ou, même si ces développements se réalisent en grande partie, qu'ils auront les conséquences envisagées ou les effets escomptés sur Alcatel Lucent ou ses activités. Sous réserve de la réglementation en vigueur, Alcatel Lucent ne prend aucun engagement de réviser ou de mettre à jour tout ou partie de ces éléments prospectifs, nonobstant toute nouvelle information, événement futur ou autre circonstance quelle qu'elle soit.

INFORMATION COMPLEMENTAIRE IMPORTANTE

Ce communiqué de presse concerne l'offre publique d'échange par Nokia de la totalité des actions ordinaires (y compris celles sous-jacentes à des American depositary shares) et des obligations convertibles émises par Alcatel-Lucent contre des actions ordinaires nouvelles de Nokia (y compris celles sous-jacentes à des American depositary shares). Ce communiqué de presse a une vocation exclusivement informative et ne constitue pas une quelconque offre d'échanger, ou une sollicitation

d'une offre d'échanger la totalité des actions ordinaires et des obligations convertibles émises par Alcatel-Lucent dans quelque juridiction que ce soit. Ce communiqué de presse ne saurait se substituer en aucun cas à la déclaration d'offre publique sur le Schedule TO qui sera déposée par Nokia auprès de la SEC ou à l'Offre d'Echange Préliminaire / Prospectus (Exchange Offer / Prospectus) inclus dans le Registration Statement sur le formulaire « Form F-4 » (le « Registration Statement ») déposé par Nokia auprès de la SEC, la déclaration de sollicitation/recommandation (Solicitation/Recommendation Statement) sur le Schedule 14D-9 à déposer par Alcatel-Lucent auprès de la SEC, au prospectus d'admission de Nokia devant être déposé auprès de la Finnish Financial Supervisory Authority, la note d'information à déposer par Nokia auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») et la note en réponse à déposer par Alcatel-Lucent auprès de l'AMF (en ce inclus la lettre d'envoi et les documents y afférents, tels que modifiés ou complétés de temps à autres, la « Documentation d'Offre d'Echange »). L'offre publique d'échange mentionnée dans ce communiqué de presse n'a pas encore commencé. Aucune offre de titres ne peut être effectuée aux Etats-Unis sans un prospectus conforme aux conditions énumérées dans la Section 10 du United States Securities Act of 1933. L'offre publique d'échange envisagée sera mise en œuvre exclusivement par le biais de la Documentation d'Offre d'Echange.

L'offre publique d'échange au profit de personne étant résident, ressortissant ou citoyen de juridictions en dehors de France ou des Etats-Unis ou leur custodians, nomines ou trustees (les « Actionnaires Exclus ») doit être faite en conformité avec la législation de leur juridiction. Il revient aux Actionnaires Exclus qui entendent accepter l'offre d'échange de s'informer et de s'assurer qu'ils agissent, dans le cadre de cette offre publique d'échange, en conformité avec la législation de leur juridiction.

LES INVESTISSEURS ET LES PORTEURS DE VALEURS MOBILIERES SONT INVITES A LIRE LA DOCUMENTATION D'OFFRE D'ECHANGE ET TOUS AUTRES DOCUMENTS QUE NOKIA OU ALCATEL-LUCENT ONT DEPOSE OU DEPOSERONT AUPRES DE LA SEC, DE L'AMF, DU NASDAQ OMX HELSINKI OU DE LA FINNISH FINANCIAL SUPERVISORY AUTHORITY DES QU'ILS SERONT DISPONIBLES CAR ILS CONTIENNENT OU CONTIENDRONT DES INFORMATIONS IMPORTANTES QUE LES INVESTISSEURS ET LES PORTEURS DE VALEURS MOBILIERES DOIVENT PRENDRE EN COMPTE AVANT TOUTE PRISE DE DECISION CONCERNANT L'OFFRE PUBLIQUE D'ECHANGE.

La Documentation d'Offre d'Echange et les autres documents mentionnés ci-dessus, lorsqu'ils sont déposés ou fournis par Nokia ou Alcatel, selon le cas, sont disponibles sans frais sur le site internet de la SEC (<http://www.sec.gov>).

Lorsque l'offre publique d'échange aura été déposée par Nokia et approuvée par l'AMF, la note d'information de Nokia ainsi que la note réponse d'Alcatel-Lucent, contenant des informations détaillées relatives à l'offre publique d'échange, seront disponibles sur les sites internet de l'AMF (<http://www.amf-france.org>), de Nokia (<http://company.nokia.com/en>) et d'Alcatel (www.alcatel-lucent.com).

À PROPOS D'ALCATEL-LUCENT (EURONEXT PARIS ET NYSE : ALU)

Alcatel-Lucent est le spécialiste des réseaux IP, de l'accès très haut débit et du *cloud*. Chaque jour, nous nous engageons à rendre les communications plus innovantes, plus durables et plus accessibles, pour leurs utilisateurs, les entreprises et les pouvoirs publics, partout dans le monde. Notre mission : inventer et construire les réseaux de confiance qui libèrent la valeur de chacun de nos clients. À chaque succès son réseau.

Pour plus d'informations, visitez le site d'Alcatel-Lucent à l'adresse <http://www.alcatel-lucent.fr>. Découvrez également les dernières actualités du Blog <http://www.alcatel-lucent.fr/blog> et suivez-nous sur Twitter http://twitter.com/Alcatel_Lucent.

CONTACTS PRESSE ALCATEL-LUCENT

VALERIE LA GAMBA

valerie.la_gamba@alcatel-lucent.com

T : +33 (0)1 55 14 15 91

RELATIONS AVEC LES INVESTISSEURS ALCATEL-LUCENT

MARISA BALDO

marisa.baldo@alcatel-lucent.com

T : +33 (0)1 55 14 11 20

TOM BEVILACQUA

thomas.bevilacqua@alcatel-lucent.com

T : + 1 908-582-7998